

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 16 novembre 2020

### **Le programme « Petites villes de demain » concrétise la « nouvelle donne territoriale » et ses deux piliers : la transition écologique et la résilience - 16 communes sont retenues en Indre-et-Loire.**

Au travers de *Petites villes de demain*, l'État et les partenaires du programme soutiennent et facilitent la revitalisation des bourgs des territoires ruraux.

Annoncé à l'occasion du Comité interministériel aux ruralités du 14 novembre 2020, ce nouveau programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant, dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement, les collectivités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité.

En Indre-et-Loire, 16 communes ont été retenues pour la période 2020-2026 : Beaulieu-lès-Loches, Bléré, Bourgueil, Château-Renault, Château-la-Vallière, La Croix-en-Touraine, Descartes, Langeais, Loches, L'Île-Bouchard, Ligueil, Neuillé-Pont-Pierre, Preuilly-sur-Claise, Richelieu, Saint-Martin-le-Beau, Sainte-Maure-de-Touraine.

Le programme s'appuie sur les travaux engagés par l'Agenda rural dès avant la crise sanitaire, et sur le Plan de relance, qui accompagne la redynamisation des territoires, et s'organise autour de 3 piliers :

- Le **soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.
- **L'accès à un réseau**, grâce au Club *Petites villes de demain*, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des **financements sur des mesures thématiques ciblées** mobilisés en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

L'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) coordonne la mise en œuvre de ce programme national et les préfets de département animent le dispositif au plus près du terrain et des habitants. Ainsi, l'élu est accompagné tout au long de son projet, depuis l'idée jusqu'aux impacts : apport en compétences, réseau pour s'inspirer et affiner ses idées, des financements supplémentaires, et enfin des impacts appréciés et valorisés.

### **Contact presse Service départemental de la communication interministérielle**